

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 janvier 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme CHOUX
Membres excusés : M. G. GILLOT - M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - M. MAGLICA - M. NUDANT (pouvoir Mme WILLIAMS) - M. BAZIN - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - M. HELIE
Membres absents :

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Stand de tir à l'arc 42, avenue de Stalingrad - Rénovation des locaux - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demandes de subventions - Demande de permis de construire

Madame De Almeida, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des sportifs pratiquant le tir à l'arc, il est proposé de restructurer les locaux d'une maison jouxtant le stand de tir situé 42, avenue de Stalingrad.

Le programme consisterait en la création d'une salle de réunion, d'un bureau, d'un local pour le matériel, d'un atelier et de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une rampe d'accès destinée à celles-ci serait également aménagée.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 95 000 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues.

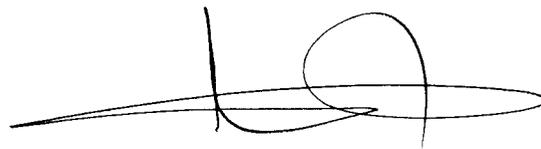
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- 1) adopter le programme de rénovation de la maison située 42, avenue de Stalingrad tel qu'il est proposé ;
- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 95 000 € TTC ;
- 3) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2007 ;

- 5) solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation au taux maximum ;
- 6) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avèrerait nécessaire ;
- 7) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 31/01/07

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN. 2007

